

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2016-59 du 15 septembre 2016 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1631034S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2010-19 du président de l'Établissement français du sang en date du 9 juin 2010 nommant M. Stéphane NOËL aux fonctions de directeur général délégué en charge de la production et des opérations;

Vu la décision n° N 2015-02 du président de l'Établissement français du sang en date du 12 janvier 2015 portant nomination de M. Pierre TIBERGHIEU aux fonctions de directeur général délégué en charge de la médecine, de la recherche et de l'innovation de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

M. Pierre TIBERGHIEU, directeur général délégué en charge de la médecine, de la recherche et de l'innovation de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 23 au 30 septembre 2016 inclus.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre TIBERGHIEU, M. Stéphane NOËL, directeur général délégué en charge de la production et des opérations, reçoit délégation de signature aux mêmes fins.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 15 septembre 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS